

**« Recevez dans votre école
le porte-parole des Expo-sciences Hydro-Québec, Luc Langevin »**

Règlements du concours

Soumettez la candidature de votre école à titre d'établissement scolaire qui réalise une finale locale en tant que participante au programme des Expo-sciences du Réseau Technoscience et courez la chance de gagner une visite de Luc Langevin, porte-parole des Expo-sciences Hydro-Québec.

Le concours « **Recevez dans votre école le porte-parole des Expo-sciences Hydro-Québec, Luc Langevin**» est organisé par le Réseau Technoscience. Il se déroule au Québec du **4 octobre au 1^{er} décembre 2016**.

Admissibilité

1. Ce concours s'adresse à tous les enseignants d'une école primaire ou secondaire sur le territoire québécois qui s'inscriront en remplissant le formulaire sur le site Web des Expo-sciences.

Sont exclus les employés du Réseau Technoscience et les organismes régionaux ainsi que les membres de leur famille immédiate (frère, sœur, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes qui habitent avec ces employés.

2. La situation géographique de l'école est évaluée avec une pondération.

Comment participer

3. Un enseignant qui participe au programme des Expo-sciences du Réseau Technoscience et qui réalise la tenue d'une finale locale dans son école au cours de l'année 2016-2017 doit remplir le formulaire mis en ligne sur le site web des Expo-sciences.
4. Un enseignant qui s'inscrit au concours doit :
 - Remplir le formulaire en ligne à exposciences.qc.ca - un seul formulaire par école;
 - Réaliser une finale locale le lundi 12 décembre ou au cours de l'année 2016-2017;
 - Réaliser le lundi 12 décembre une pratique de la finale locale si la finale locale officielle a lieu à une date ultérieure;
 - Avoir minimalement un nombre de 30 jeunes qui participent à la finale locale.
5. Respecter la date limite d'inscription pour soumettre le formulaire dûment rempli. Il y a un prix pour l'ensemble du Québec. Une visite de Luc Langevin, porte-parole des Expo-sciences Hydro-Québec, lundi le 12 décembre 2016 pour une durée maximale d'une heure et demie.

Tirage

6. Le tirage aura lieu au Réseau Technoscience (4545 Pierre-De Coubertin, Montréal, H1V 0B2) **le vendredi 2 décembre 2016 à 11 h**.

Attribution du prix

7. Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée pour le prix doit :
 - a) **Être jointe par téléphone par les organisateurs du concours le lundi 5 décembre 2016;**

- b) Compléter et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. Ce formulaire est envoyé à la personne sélectionnée par la poste, par télécopieur ou par courriel par les organisateurs du concours, et la personne sélectionnée doit le retourner dûment rempli et signé aux organisateurs du concours **au plus tard le mercredi 7 décembre 2016**.
 - c) L'école gagnante prévoit la logistique de la finale locale pour la visite de Luc Langevin du lundi 12 décembre 2016.
8. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, ou tout autre condition prévue au présent règlement, toute personne sélectionnée est disqualifiée et un nouveau tirage pour ce prix est effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.
9. Les organisateurs du concours informent la personne gagnante des modalités concernant le suivi pour la visite du porte-parole.

Conditions générales

10. Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel.
11. Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne peut en aucun cas être substitué à un autre prix ou être échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant. À noter que la date précise pour la visite est le lundi 12 décembre 2016 et qu'elle ne peut pas être modifiée. En refusant de recevoir la visite de Luc Langevin le lundi 12 décembre 2016, le participant refuse le prix.
12. Le gagnant accepte que des photos et vidéos soient prises durant la visite de Luc Langevin et doit avoir les formulaires d'autorisation parentale de tous les participants précédant la visite.
13. Le gagnant accepte que le nom de son école, son nom et sa ville de résidence, photos de la finale locale et vidéos soient également publiés sur le site Web officiel des Expo-sciences et la page Facebook des Expo-sciences.
14. En participant à ce concours, chaque personne sélectionnée autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, le cas échéant, ses nom, adresse, photographie, image, déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Une déclaration à cet effet est incluse au formulaire de déclaration et d'exonération.